

PLAN DE RENOVATION DE L'ENSEIGNEMENT DES

LANGUES VIVANTES DANS LE CADRE DU C.E.C.R.L.

Synthèse + compte-rendu de l'intervention de M. WEISS, IPR-IA d'allemand (18-19 sept. 2006)

① OBJECTIFS

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues a été adopté officiellement en 2001 par le Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un document visant à aider à la mise en place en Europe d'une politique des langues vivantes cohérente qui assurerait transparence et lisibilité des qualifications.

Le C.E.C.R.L. contribue à la promotion du plurilinguisme, en réponse à la diversité linguistique et culturelle de l'Europe, et facilite la communication et les échanges entre européens de langue maternelle différente.

C'est un des outils de la construction de l'identité européenne.

Le C.E.C.R.L. a pour objectif de **favoriser la mobilité éducative et professionnelle au sein de l'Europe**. (il est appliqué dès cette année dans la rédaction des C.V. européens). Ce texte s'applique à toutes les langues, dans tous les pays européens. Il ne s'agit pas d'une révolution mais d'une évolution dans l'enseignement des langues, il nous faut donc approprier ce « cadre » pour rendre notre pratique plus efficace.

Les performances médiocres des français dans l'utilisation d'une langue étrangère expliquent l'importance (et l'urgence) d'appliquer le C.E.C.R.L.

Nous allons vers la mise en place d'une **certification** commune à tous les pays membres du Conseil de l'Europe (mais qui ne remplacerait pas le Bac), élaborée à partir de trois niveaux :

A : utilisateur élémentaire

B : utilisateur indépendant

C : utilisateur expérimenté.

Ce référentiel se veut évolutif ; il s'agit de niveaux de compétences attendues et non exigées.

Chaque référentiel est assorti d'un corpus de savoirs linguistiques (fonctionnement codifié de la langue) et langagiers (les 5 aptitudes ou savoir-faire).

Equivalence des niveaux et des classes :

| | |
|--|--|
| A1 : introductif ou découverte | 6 ^e – 5 ^e |
| A2 : intermédiaire ou de survie | 4 ^e – 3 ^e |
| B1 : niveau seuil | 2 ^e |
| B2 : avancé ou indépendant | 1 ^e – Tle |
| C1 : autonome | Enseignement supérieur |
| C2 : maîtrise | Peut comprendre tout locuteur natif et s'exprimer en conséquence |

Le décret du 22 août 2005 confirme les indications retenues dans ce tableau pour l'organisation de l'enseignement des langues vivantes.

Le C.E.C.R.L. ne se substitue pas aux programmes, c'est un instrument exhaustif d'analyse didactique et pédagogique. Il préconise l'enseignement d'une langue pragmatique et utilitaire afin de favoriser la mobilité au sein de l'Europe.

Les descripteurs permettent de décrire les **aptitudes langagières** selon des niveaux croissants mais le C.E.C.R.L. ne propose pas et, à fortiori, ne prescrit pas de méthodes d'enseignement.

[p. 110 C.E.C.R., Conseil de l'Europe « Le Cadre de référence n'a pas pour vocation de promouvoir une méthode d'enseignement particulière mais bien de présenter des choix. »]

Il présente néanmoins un panorama récapitulatif de toutes les questions que les linguistes, sociolinguistes et psycholinguistes se sont posées au cours des trente dernières années. (ch6)

A savoir par exemple :

- L'apprentissage du lexique (p. 115)
- Le rôle de la progression grammaticale (p. 116) « est-il judicieux de faire suivre aux apprenants une progression qui les laisse incapables, après deux ans d'étude, de raconter un événement au passé ? »
- Le rôle de l'erreur dans l'apprentissage d'une langue (p. 118)

② PRATIQUE DE CLASSE

1. **Objectifs** choisis, fixés à B1, B2

2. **Stratégies** pour atteindre les objectifs :

- pratiquer une évaluation fondée sur les acquis de l'élève plutôt que sur ses faiblesses et ses lacunes. (« que suis-je capable de faire ? »)
- élaborer une stratégie à long terme
- impliquer l'élève dans son apprentissage (encourager la créativité, l'auto évaluation...)
- insister sur une pratique communicationnelle
- contextualiser le travail à réaliser, le document à travailler, le lexique à apprendre.
- mettre en place des groupes de compétence

[compétences = savoirs purs (savoir-être, savoirs culturels...) et savoir faire communicationnels]

5 compétences = 5 activités langagières, les quatre compétences classiques plus l'interactivité

➤ compréhension de l'écrit

➤ compréhension de l'oral

➤ expression orale en continu

➤ expression orale en interaction

➤ expression écrite

Surtout ne pas atomiser les 5 aptitudes langagières : travailler dans la mesure du possible plusieurs aptitudes langagières lors d'une même séance éviter de faire toute une heure de cours sur la lecture par exemple).

Quelques pistes...

- Mettre l'accent sur l'oral (les éléments enseignés doivent l'être d'abord à l'oral avant de figurer au tableau) et veiller à une bonne imitation phonétique. Entraînement à la discrimination des sons, rythmes...
- Ne pas négliger la trace écrite, au tableau doit figurer l'essentiel de ce qui a été vu lors de la séance.
- Favoriser l'interaction entre les élèves, sans oublier que les exigences ne sont pas les mêmes qu'à l'écrit (ne pas sanctionner les redondances, incomplétudes, langage courant...)
- Eviter l'usage abusif du français en se limitant autant que possible à son emploi en début de cours (pour donner le « menu » de la séance ou l'objectif de la séquence ex « aujourd'hui vous allez apprendre à pendre le métro à N.Y. ; pour cela vous aurez à utiliser tel ou tel outil... » / ex « à la fin du cours vous serez capables de... »). Ceci permettra d'ailleurs à l'élève d'évaluer en fin de séance s'il a atteint ou non l'objectif fixé.
- Mettre en place ce qu'on appelle des tâches, c'est-à-dire des objectifs pratiques à atteindre à l'aide d'une activité concrète fondée sur la créativité de l'élève (par exemple : maintenir une correspondance avec des élèves étrangers, participer à des ateliers de création d'affiches pour fêter certaines dates comme la journée de la femme, la fête nationale espagnole, allemande etc) et sur le réemploi des acquis.
- "learning by doing"
- Veiller à toujours donner des consignes claires et précises.

- Ne pas oublier l'importance de la mémorisation (parfois, faire apprendre par cœur, car faire mémoriser est nécessaire à l'apprentissage et aux progrès de l'apprenant.
- Montrer toujours une attitude bienveillante en cours.
- Aider les élèves à atteindre leurs objectifs à l'aide d'outils appropriés (grilles, guides pour la lecture, pour l'interprétation d'un document, pour l'expression écrite, pour la lecture) ; ne jamais exiger la lecture de 15 pages sans stratégie par exemple.
- Se constituer un stock de documents audio-vidéo authentiques réutilisable (téléchargé sur Internet par exemple) tels que spots publicitaires, bulletins météo, commentaires sportifs ... à utiliser petit à petit en classe, sur des temps très courts.
- A la fin de la séance demander aux élèves de s'interroger sur l'objectif du jour « ai-je appris à faire ce qu'on me demande de faire ? »
- S'attacher à développer des compétences socio-linguistiques (dialecte, différences GB/US, marqueurs de relations sociales...)

③ NOUVEAUTES DANS LES DEFINITIONS

- on ne parlera plus de L.V. 1 et de L.V. 2 mais de « **paliers** » ; un élève pourra par exemple être au palier 2 en anglais et se trouver encore au palier 1 en espagnol.
- les classiques « compétences langagières » sont remplacées par les « aptitudes langagières » ; une 5^e et nouvelle aptitude fait son apparition : l'expression orale en **interaction**.
- on privilégie le terme d'**apprenant** car l'élève est au centre de son apprentissage.

④ NOUVEAUTES DANS L'ORGANISATION

- la **place de l'enseignant** : le professeur est surtout un pédagogue qui doit permettre au jeune de s'intégrer dans la société et de devenir un citoyen responsable. Il est « personnel ressource », intervenant seulement lors des phases de récapitulation, réflexion sur la langue, évaluation.
- une nouvelle organisation s'impose (elle est déjà opérationnelle dans certains établissements de Mayotte) : les élèves seront regroupés en **groupes de compétences** et non par niveaux.
- mise en place de l'auto évaluation par l'élève grâce notamment au PEL (Portfolio Européen pour les Langues). Edité par Didier sous forme de cahier il est déjà inclus dans les fournitures en Métropole.

⑤ BIBLIOGRAPHIE

- Cadre européen commun de référence pour les langues, Conseil de l'Europe, division des langues vivantes - Strasbourg
éditions DIDIER, 2001 ISBN 227 805 075-3
- Les outils du Conseil de l'Europe en classe de langue
GOULLIER Francis
éditions DIDIER, 2005 ISBN 2-278-05845-2
- PEL pour jeunes et adultes
édité par le CRDP de Basse Normandie et par les éditions DIDIER
- sites utiles : www.coe.int/portfolio

SPECIAL THANKS TO :

Mme ARABI
Mme CAMEO
M. GUEREL
Mme PLACET
Mme VASLIN
Mme YAMENDJEU